



Delais de retractation et remboursement de frais

Par **BAFICO**, le **24/04/2008** à **18:54**

BONJOUR

je me présente je suis étudiante, et comme toute étudiante je recherche un studio.

Alors je suis tombais sur une agence qui contre 220 euros nous délivre les numéros des propriétaires

Dans un premier temps je signe et donc donne un chèque de 220 euros (ce qui est énorme pour moi) en sortant de l'agence (donc 5 minutes après chrono) je réalise que je n'ai pas besoin de ce service.

Donc je me précipite dans l'agence pour annuler le tout, sachant que je n'ai rien fait, rien utilisé et ayant réglé par chèque ils n'avaient rien encaissé.

Ainsi je demande la rétrocession et il me répond que ne me remboursera pas, que si et encore c'est avec un grand peut-être je trouve un bail ailleurs attestant de la non nécessité de leurs services.

Ma question concerne les délais de rétractation et quelles sont mes droits?
Ai-je le droit de faire opposition à mon chèque sans conséquences?

SVP ET MERCI, j'ai grand besoin de vos conseils.

Par **Erwan**, le **24/04/2008** à **21:35**

Bjr,

dans le cas que vous exposez, à mon sens, il n'y a rien à faire ; vous avez acheté une prestation. Il ne s'agit pas d'une vente à distance donnant droit à délai de rétractation.

Si vous faites opposition sur le chèque vous vous exposez à des sanctions pénales. Vous n'avez aucun motif valable pour faire opposition.

Par **BAFICO**, le **25/04/2008** à **15:12**

MERCI POUR LES INFORMATIONS ET LA RAPIDITE;

CORDIALMMENT